

**LES PROJETS DE FÉDÉRATION DES ÉTATS ITALIENS
ÉLABORÉS PAR LES RÉFUGIÉS ITALIENS EN FRANCE
APRÈS LA RESTAURATION
(1814-1830)**

Valeria Ferrari

(Université La Sapienza, Rome)

« [...] Le système de gouvernement qui conviendrait le mieux à l'Italie, en fonction de sa forme allongée, des mers qui pour une très large part l'entourent, et des montagnes qui la défendent, serait celui des États-Unis d'Amérique, qui très certainement est le meilleur qui jusque-là ait été mis en œuvre pour gouverner un grand État et qui, bien mieux que celui d'une unique monarchie, ou encore plus de celui de plusieurs seigneuries confédérées, serait à même de relier, sans les confondre entièrement, les diverses parties de notre très belle péninsule en rendant ainsi ses habitants très contents¹ ».

Par ces mots, en 1818, l'exilé Luigi Angeloni², exprimait sa profonde admiration à l'égard du modèle constitutionnel américain³, contribuant ainsi de manière considérable à en établir le mythe dans

¹ L. Angeloni, *Dell'Italia, uscente il settembre del 1818*, 2 vol., Paris, 1818, vol. II, p. 3.

² Sur la vie et la pensée d'Angeloni, voir surtout, R. De Felice, *Luigi Angeloni*, in *Dizionario biografico degli italiani*, Rome, 1961, vol. II, p. 242-249 ; B. Di Sabantonio, *Luigi Angeloni tra liberalismo e democrazia*, in "Rassegna Storica del Risorgimento", a. LXIV (1977), f. I, p. 3-21 ; F. Della Peruta, *Luigi Angeloni. Nota introduttiva*, in *Democratici premazziniani, mazziniani e dissidenti* (édité par F. Della Peruta), Turin, 1979, p. 3-21.

³ Sur l'influence du modèle constitutionnel américain dans la pensée politique italienne du XIX^e siècle, voir S. Mastellone, *La Costituzione degli Stati Uniti d'America e gli uomini del Risorgimento (1820-1860)*, in *Italia e Stati Uniti nell'età del Risorgimento e della guerra civile*. Atti del II Symposium di Studi Americani, Florence, 27-29 mai 1966, Florence, 1969, p. 261-293 ; E. Morelli, *La Costituzione americana e i democratici italiani dell'Ottocento*, in "Rassegna Storica del Risorgimento", a. LXXVI (1989), f. IV, p. 427-444 ; C. Ghisalberti, *Il sistema politico americano e il costituzionalismo italiano del Risorgimento*, in "Clio", a. XXVIII (1992), n. 3, pp. 341-352 ; R. Camurri, *Il modello americano nel moderatismo italiano*, in *Culture costituzionali a confronto. Europa e Stati Uniti dall'età delle rivoluzioni all'età contemporanea* (édité par F. Mazzanti Pepe), Atti del Convegno internazionale, Gênes, 29-30 avril 2004, Gênes, 2005, p. 379-398 et L. Mannori, *Modelli di federalismo e suggestioni americane nel costituzionalismo risorgimentale*, in *Ivi*, p. 337-378.

les milieux de l'émigration politique italienne en France, très stimulant du point de vue culturel et politique grâce à la présence, à cette époque, surtout à Paris, d'un certain nombre de personnages parmi les plus intéressants du patriotisme italien¹. Luigi Angeloni, ancien jacobin, très lié à Filippo Buonarroti, était une figure importante du sectarisme démocratique : il avait été membre, dès le début du XIX^e siècle en France, de la secte militaire et anti-napoléonienne des *philadelphes*, au sein de laquelle il exerça des fonctions de relief. Il fut aussi, très probablement, aux côtés de Lafayette, l'un des fondateurs de la secte des *adelphes*. Angeloni avait déjà eu l'occasion de réfléchir sur les sorts de la péninsule italienne dans son premier texte politique, publié à la fin de 1814 à Paris - où ce patriote, originaire de Frosinone, vivait en exil volontaire depuis 1800 - et intitulé *Sopra l'ordinamento che aver dovrebbero i governi d'Italia. Ragionamento*. Comme le souligne Della Peruta², le contenu de cette brochure doit être évalué en tenant compte, à la fois, du contexte historique de sa publication et du but immédiat que se fixait l'auteur en s'adressant aux souverains des puissances européennes qui se préparaient alors à redessiner l'ordre géopolitique du vieux continent après la chute de l'empire napoléonien. Angeloni avançait une proposition d'organisation politico-institutionnelle des États italiens qui était moins le reflet fidèle de l'idéologie politique de son auteur - depuis longtemps partisan convaincu des positions démocratiques et républicaines - que le résultat de son pragmatisme politique, visant à élaborer « un programme minimum qui aurait quelque probabilité, même lointaine, d'influer sur les orientations du congrès de Vienne³ ». C'est pourquoi, en se fixant l'objectif prioritaire de garantir l'indépendance des États italiens, Angeloni acceptait l'idée d'une Restauration où les anciennes dynasties seraient revenues sur leurs trônes respectifs. Mais, après cette prémisse, sa proposition originale visait à établir parmi tous les États de la péninsule un lien fédéral solide, de manière à pouvoir défendre leur autonomie. Son projet prévoyait comme condition essentielle d'interdire à l'Autriche et à la France toute ingérence politique à l'égard de l'Italie et, afin de limiter le plus possible l'influence de ces deux puissances, il proposait

¹ À ce sujet, voir entre autres, A. Galante Garrone, *L'emigrazione politica italiana del Risorgimento*, in "Rassegna Storica del Risorgimento", a. XLI (1954), ff. II-III, p. 223-242.

² F. Della Peruta, *Luigi Angeloni...*, *op. cit.*, p. 7.

³ *Ibidem*.

d'une part le renforcement des pouvoirs du roi de Sardaigne et de l'autre l'élargissement territorial du duché de Modène jusqu'à englober la Vénétie et la Lombardie, dans le but de créer un contrepoids sur la frontière orientale. Les États de cette fédération auraient dû être régis par des ordonnancements libéraux et constitutionnels placés sous le contrôle d'une Diète nationale ayant des pouvoirs de décision en politique étrangère et pouvant exercer un contrôle même sur les souverains, de manière à garantir la liberté des citoyens. Dans ce premier texte de 1814, Angeloni, tout en envisageant pour les États italiens un ordre de type monarchiste et fédéral - un objectif qui serait plus facile de réaliser à court terme - ne cachait pas toutefois sa préférence pour une forme de gouvernement républicain et, plus particulièrement, pour le système républicain et fédéral américain, qui fera l'objet de louanges passionnées de la part de notre auteur dans les deux volumes de l'ouvrage *Dell'Italia*, paru en 1818. Cet essai débutait par un dur réquisitoire à l'encontre des décisions prises dans le cadre du congrès de Vienne par les puissances européennes qui, non seulement n'avaient tenu nullement compte des légitimes aspirations des populations, mais n'étaient pas non plus parvenues à réaliser une politique équilibrée. Selon Angeloni, cet équilibre aurait été garanti avec plus d'efficacité par une Italie libre des dominations étrangères et tenue dans une « solide liaison ». Angeloni reprenait ainsi dans ce texte ses thèses de 1814, mais en déclarant cette fois-ci de manière plus explicite que, selon lui, la meilleure forme de gouvernement parmi toutes celles qui existaient était celle des États-Unis d'Amérique, c'est-à-dire un gouvernement dans lequel les diverses parties du pays étaient fédérées, avec des organes législatifs propres et exerçant un contrôle et une vigilance réciproques afin que l'exécutif ne dépassât pas les limites de ses compétences. Tout en établissant une comparaison attentive entre les deux grands modèles de constitution libérale de son temps - l'anglais et l'américain - il n'hésitait pas à confirmer sa préférence pour la jeune démocratie américaine dans laquelle, à son avis, il y avait une meilleure - c'est-à-dire plus équitable - distribution des richesses, et par conséquent un niveau plus élevé de « qualité démocratique » par rapport à la situation politique de l'ancien continent.

Les réflexions d'Angeloni eurent une diffusion considérable dans les milieux de l'émigration politique italienne en France, surtout auprès de ces groupes de conspirateurs parmi lesquels Angeloni jouait un rôle important. Par ailleurs, les années successives représentèrent le moment de plus grande fortune du modèle américain en France où -

surtout grâce au voyage de Lafayette aux États-Unis et à la naissance de la *Revue américaine* d'Armand de Carrel - prenait de plus en plus consistance auprès de l'opinion publique française l'idée que l'expérience américaine représentait l'exemple le plus brillant d'une « révolution réussie », c'est-à-dire d'une réalisation achevée de cet ordre démocratique qui, au contraire, en France avait débouché sur la Terreur et sur la dictature. Il est désormais bien connu¹ que la plupart des exilés italiens en France, liés aux milieux du sectarisme - parmi lesquels Gioacchino Prati² pour ne citer que l'un de ses membres les plus connus - était à cette époque alignée sur des positions fédéralistes, estimant qu'au lieu de la formule unitaire ce système pouvait être plus facilement réalisable dans un contexte historique particulier et qu'il convenait mieux aux caractéristiques historiques et politiques de l'Italie.

Un ouvrage contenant une proposition nouvelle et originale de solution monarchiste fédérale du problème italien avait été publié en 1821 par l'un des hommes les plus en vue parmi les exilés italiens à Paris, Francesco Saverio Salfi³, intitulé *L'Italie au dix-neuvième siècle, ou la nécessité d'accorder en Italie le pouvoir avec la liberté*. Salfi, intellectuel des lumières particulièrement engagé à Naples dans le domaine de la polémique contre la curie, célèbre auteur du théâtre jacobin milanais pendant les trois années de la période républicaine, membre ensuite du gouvernement provisoire de la République napolitaine de 1799 et enfin personnage important dans les institutions culturelles du royaume napoléonien d'Italie, exposait dans son livre un projet constitutionnel, valable pour tous les États

¹ Voir plus particulièrement, A. Saitta, *Filippo Buonarroti. Contributi alla storia della sua vita e del suo pensiero*, 2 vol., Rome, 1950 et A. Galante Garrone, *Filippo Buonarroti e i rivoluzionari dell'Ottocento (1828-1837)*, nouvelle édition augmentée, Turin, 1972.

² En 1830, Gioacchino Prati s'exprimait ainsi dans une lettre adressée à De Meester : "Il me semble également assez prudent de ne pas parler pour l'heure de la forme de gouvernement qui convient à l'Italie, bien que pour ma part je sois convaincu que pour unifier les diverses parties dans lesquelles l'Italie est divisée, il n'y a d'autre moyen que celui d'une république fédérative". Voir A. Galante Garrone, *Filippo Buonarroti...*, op. cit., p. 189.

³ Sur Salfi, voir entre autres C. Nardi, *La Vita e le opere di Francesco Saverio Salfi (1759-1832)*, Gênes, 1925 ; AA. V.V., *Francesco Saverio Salfi. Un calabrese per l'Europa*, Atti del Convegno di Cosenza (23-24 febbraio 1980), Naples, 1981 ; *Salfi tra Napoli e Parigi. Carteggio 1792-1832* (édité par R. Frojo), Naples, 1997 ; V. Ferrari, *Il Cittadino Salfi (1759-1832). Dall'Illuminismo al Risorgimento : la parabola di un "idéologue"*, Rome, 2005.

italiens, en vertu duquel on aurait sauvé toutes les dynasties régnantes. Faisant la synthèse de son projet en huit points, Salfi prévoyait l'attribution au souverain du pouvoir exécutif, mais aussi d'une partie importante du pouvoir législatif. La représentation nationale, proportionnelle au nombre des citoyens et préposée à la rédaction des projets de loi, aurait dû être divisée en deux Chambres, l'une élective et l'autre composée de membres désignés à vie. Toutefois, cette dernière ne serait pas héréditaire.

« La qualité héréditaire, liée au titre de membre de la deuxième Chambre, au lieu d'être nécessaire, comme pensent certains, pourrait devenir une source de dangers. L'expérience a prouvé que les membres héréditaires, trop proches du trône, préfèrent en partager les préjudices ou les intérêts. C'est pourquoi il ne faut pas leur accorder ce qui pourrait accroître cette tendance ; toutefois, la durée de leur dignité à vie doit sembler suffisante pour assurer la permanence et l'indépendance de la deuxième Chambre¹ ».

D'autres points précisés dans le projet de Salfi sont la reconnaissance pleine de l'égalité juridique de tous les citoyens, la liberté de pensée et de presse et, conditions essentielles de la forme constitutionnelle, l'indépendance du pouvoir judiciaire.

Mais Salfi précisait aussi que la liberté constitutionnelle et nulle et chimérique sans la conquête de l'indépendance politique. Comment y parvenir dans la situation italienne ? Voilà sa proposition, extraite du dixième chapitre de son livre *De l'Italie*, qui a pour titre *Projet d'une constitution fédérative des États d'Italie*. Les conditions pour cette fédération sont détaillées par Salfi qui, d'abord, affirme la nécessité d'un lien fédéral assez étroit, afin de garantir la défense de l'indépendance nationale. Toutefois Salfi n'est pas favorable au mythe américain, si cher à Angeloni : il soutient, en effet, que le modèle de fédération auquel peuvent s'inspirer les États italiens n'est pas le modèle helvétique ou hollandais ni celui des États-Unis d'Amérique, mais le système de la confédération germanique. Il affirme en outre qu'il est nécessaire de considérer le pape comme un simple prince séculaire qui, comme l'empereur d'Autriche, ne peut prétendre à aucun privilège dérivant de sa haute charge. Un autre élément

¹ F. S. Salfi, *L'Italia nel diciannovesimo secolo e della necessità di accordare in Italia il potere con la libertà*, traduction italienne de F. Canonico Scaglione (édité par M. Del Gaudio), Cosenza, Brenner, 1990, p. 71. Voir à cet égard M. S. Corciulo, "La stampa "costituzionale" napoletana del 1820-21 e la sua polemica contro la Camera alta", in *Trimestre*, a. XXI, 1988, p. 13-29.

important du projet de fédération était la désignation d'une ville, située au centre de l'Italie, où envoyer un représentant de chaque État et où, au moins une fois par an, les princes auraient dû se réunir pour sauvegarder les intérêts nationaux. Sur la base de ce projet fédératif, Salfi avançait d'autres propositions dans les pages conclusives de son texte.

« L'indépendance de l'Italie ne devrait pas être une question si indifférente pour l'Europe, comme cela a été le cas jusque-là. Peut-être de ce pays dépend le véritable équilibre de notre continent ; peut-être il pourrait servir de ligne de démarcation pour équilibrer les deux grands bassins du nord et du midi. Qui connaît et sait apprécier la vraie situation de l'Europe ne peut pas ignorer les dangers qui, un jour ou l'autre, peuvent la guetter. La sécurité et la tranquillité dont elle jouit dépendent de la modération ou de la bonne volonté de quelques princes, plutôt que de la force réelle des choses. Mais une volonté assez puissante, dans une partie de l'Europe, pour agir sur tout le reste, est le mal le plus grand que l'on doit craindre et que l'on doit s'efforcer de prévenir¹ ».

Enfin, l'analyse de Salfi prenait en considération les équilibres politiques européens afin de comprendre quelles étaient les conditions les plus aptes à garantir un avenir de paix. En effet, dans la vision de l'exilé, la fédération des États italiens pouvait représenter le point de départ d'un dessein bien plus vaste : la création d'une confédération des États méditerranéens qui, réunis en vertu de leur affinités historiques et culturelles auraient pu compenser la puissance militaire des États de l'Europe centro-septentrionale (en premier lieu l'Autriche et le Royaume-Uni) réalisant ainsi un équilibre plus grand et durable du continent européen.

Pour ce qui est de la genèse de ce texte, j'estime que valent en partie les mêmes considérations formulées à l'égard de la brochure d'Angeloni de 1814 ; son contenu, en effet, semble trouver son origine surtout dans une exigence d'opportunité politique, car on ne peut éviter de réfléchir sur le fait que cet ouvrage a été élaboré, de manière anonyme d'ailleurs, au moment où la survie du régime constitutionnel, introduit dans le royaume des Deux Siciles en juillet 1820, était gravement menacée par l'action diplomatique - qui allait bientôt devenir militaire - des puissances de la Sainte-Alliance réunies à Ljubljana. En outre, Salfi, tant avant qu'après la publication de *De l'Italie*, prendra position en plusieurs occasions en faveur d'un

¹ *Ibidem*, p. 83.

système bien plus avancé sur le plan démocratique, ne cachant pas par ailleurs une nette préférence pour la forme d'État républicaine¹. Ainsi, tant Angeloni que Salfi, dans les moments de difficile conjoncture politique, surent mettre de côté l'intransigeance idéologique et s'engager dans la voie du compromis, dans l'espoir de voir se réaliser certaines priorités absolues, telles la liberté et l'indépendance de la péninsule, et l'introduction dans les États italiens d'une forme politique constitutionnelle. L'attitude « possibiliste » qui animait ce tournant apparemment modéré, attira sur Salfi de nombreuses critiques et des inimitiés dans les milieux des exilés, qui aboutirent dans sa définitive « excommunication » de la part de Mazzini, qui en 1831 alla jusqu'à formuler la nécessité d'exclure Salfi des plans des conspirateurs alors en cours, en disant qu'il était « la modération personnifiée² ».

Au cours des années 20, le modèle fédéral continua néanmoins à susciter beaucoup d'intérêt et de consensus en tant que forme possible d'organisation pour les États italiens. D'autres propositions, allant dans le même sens, furent également avancées en dehors des milieux des exilés italiens en France. Parmi celles-ci il faut mentionner celle du directeur de l'*Antologia*, Gian Pietro Vieusseux qui, reprenant le projet de Salfi, proposait la création d'une confédération monarchique formée de neuf États, représentés par une Diète de 75 membres choisis par les princes et présidée par le pape, qui aurait dû se réunir à Rome une fois par an pour décider des questions relatives à la politique étrangère, à l'armée fédérale et au budget³. Il faut citer également la proposition élaborée à Londres en 1822 par le calabrais Francesco Romeo dans un essai intitulé *Federative Constitution for Italy. Project for its Regeneration*, qui prévoyait une confédération d'États constitutionnels, régis par un forme de gouvernement modelée sur l'exemple anglais⁴, ainsi que la proposition contenue dans la *Dichiarazione di principi della Vendita di carbonari italiani in*

¹ En 1831, déjà âgé, Salfi en tant que président de la *Giunta liberatrice italiana* (Junte de libération italienne) sera le premier signataire du *Proclama al popolo italiano dalle Alpi all'Etna*, écrit par Filippo Buonarroti, d'inspiration nettement républicaine et unitaire (pour le texte du *Proclama* voir C. Spellanzon, *Storia del Risorgimento e dell'Unità d'Italia*, Milan, 1934, p. 365).

² A. Saitta, *Filippo Buonarroti... op. cit.*, vol. I, p. 189.

³ Voir G.P. Vieusseux, *Frammenti sull'Italia nel 1822, e progetto di Confederazione*, Florence, 1848.

⁴ Voir S. Mastellone, *op. cit.*, p. 266.

Londra nel 1823, probablement rédigée par Angeloni qui, expulsé de France au début de cette même année à cause de son activité de conspirateur, s'était réfugié dans la capitale britannique. Cette proposition, en effet, offrait aux exilés comme modèle duquel s'inspirer, un pays qui avait conquis sa propre indépendance et se gouvernait démocratiquement : les États-Unis d'Amérique.

On doit consacrer une analyse plus attentive aux réflexions d'un autre italien réfugié en France depuis 1821 : le piémontais Giovan Battista Marochetti qui publia en 1826 une étude intitulée *Le congrès bienfaisant* (réédité en 1830 dans une forme plus étendue sous le titre *Indépendance de l'Italie*), qui tout en reprenant certaines considérations des œuvres d'Angeloni, s'efforçait d'encadrer le problème italien dans le contexte plus général de l'équilibre politique européen. Tout comme Angeloni, Marochetti partait d'une critique des décisions prises par le congrès de Vienne, et affirmait la nécessité de trouver avec urgence la solution de certains problèmes pressants. Parmi ceux-ci il y avait la nécessité d'accélérer la dissolution de l'empire ottoman (tout en empêchant en même temps une extension excessive de la Russie, grâce au déplacement du barycentre de l'empire des Habsbourg vers l'est), dont l'effondrement aurait dû faire surgir un nouvel ordre européen caractérisé, entre autres, par l'attribution de la Bulgarie, de la Serbie, de la Bosnie, de la Croatie et du nord de l'Albanie à l'Autriche qui, à son tour, aurait renoncé à la Lombardie et à la Vénétie. Une fois obtenue leur indépendance, les États italiens auraient dû - selon Marochetti - donner naissance à une fédération car, pensait-il, tout en considérant théoriquement préférable la formule unitaire, si la diplomatie européenne s'opposait à cette solution : « [n'était-il] pas mieux connaître tout de suite à quelle solution de rechange donner la préférence ? C'est dans ce but et dans ce but uniquement que nous avons prononcé dans cette étude le mot fédération¹ ». Estimant que la constitution d'un État libre était un objectif bien plus important que celui de savoir s'il s'agirait d'une monarchie ou d'une république, Marochetti proposait un régime fédératif articulé en trois États (l'un au nord, l'un au centre et l'autre au sud) avec la papauté amenée à exercer son pouvoir temporel seulement sur Rome et sur le territoire environnant et avec

¹ G. B. Marochetti, *Indépendance de l'Italie ; moyen de l'établir dans l'intérêt général de l'Europe*, Paris, 1830, p. 145. Sur cet ouvrage, voir entre autres, F. Della Peruta, *La Federazione nel dibattito politico risorgimentale : 1814-1847*, in *Id.*, *Conservatori, liberali e democratici nel Risorgimento*, Milan, 1989, p. 311-339.

l'attribution d'une fonction hégémonique à la dynastie des Savoie. Selon Marochetti, grâce à une entente entre les princes et le peuple, il aurait été possible de faire naître en Italie des régimes constitutionnels.

Des indications fédéralistes étaient contenues également dans les *Pensées et souvenirs historiques et contemporains*¹ publiés à Paris en 1830 par l'exilé sicilien Michele Palmieri di Micciché². Républicain convaincu et proche des milieux les plus radicaux de l'opposition à la monarchie orléaniste, Palmieri pensait qu'un régime de type unitaire n'était pas adapté pour l'Italie, car il estimait impossible que des « peuples sans lumières et qui pendant des siècles n'avaient respiré que le poison de l'absolutisme » puissent rapidement et sans secousses parcourir l'énorme « espace moral » existant entre le despotisme et la république. C'est pourquoi il envisageait la création d'un système de républiques fédératives qui, selon lui, par comparaison avec la solution unitaire, auraient affronté avec plus d'efficacité l'éventuelle instabilité politico-institutionnelle qui aurait pu se produire à la suite de la concession de la liberté à des « peuples pauvres et peu instruits³ ».

Ainsi, jusqu'en 1830, l'hypothèse fédéraliste est dominante dans le milieu des exilés italiens, dont les représentants les plus importants estimaient que cette hypothèse était sans doute préférable à l'option unitaire, considérée par la plupart d'entre eux comme un objectif utopique et surtout peu respectueux des profondes différences historiques et culturelles qui existaient à l'intérieur de la péninsule italienne. Un changement survint toutefois au début des années 30 et, plus particulièrement, lorsque le tournant modéré pris par la monarchie orléaniste après la révolution de juillet et l'échec des tentatives révolutionnaires en Italie dans les années suivantes, déterminèrent le déclenchement d'une crise profonde et dévastatrice au sein des divers courants de l'émigration italienne. Ce processus fut sans doute accéléré par le retour à Paris, après trente-cinq ans d'absence, de Filippo Buonarroti qui, en 1831, sans hésiter affrontait la question en publiant son *Riflessi sul governo federativo applicato*

¹ M. Palmieri di Micciché, *Pensées et souvenirs historiques et contemporains, suivis d'un Essai sur la tragédie ancienne et moderne, et de quelques aperçus politiques*, 2 vol., Paris, 1830.

² Sur ce texte, voir F. Della Peruta, *La Federazione nel dibattito politico risorgimentale...*, *op. cit.*, p. 334.

³ M. Palmieri di Micciché, *op. cit.*, vol. II, p. 292.

*all'Italia*¹. L'ex-révolutionnaire, invité par la *Giunta liberatrice italiana* à se prononcer sur le problème de la future « constitution libre qu'on allait proposer au peuple italien lorsqu'il sera son propre maître² » exprima une critique vigoureuse du modèle fédéral. Selon l'ancien jacobin, cette formule était tout à fait incompatible avec l'objectif de réaliser un système démocratique basé sur la souveraineté populaire, car dans un régime fédéral il y aurait le risque d'une contradiction entre une législation qui, dans certains États membres, pourrait « encourager le luxe, l'opulence, les distinctions et l'inégalité³ », alors que d'autres États s'inspireraient aux principes de l'égalité et de la simplicité des mœurs. La forme de gouvernement fédéral était donc, par sa propre nature, anti-démocratique, c'est pourquoi, d'après lui, l'idée d'une fédération des États italiens ne pouvait être envisagée que par ceux qui faisaient de tout pour « déraciner du cœur de leurs compatriotes toute graine de sentiment véritablement populaire⁴ ».

D'autre part, la fédération risquait de se révéler un système politiquement faible en cas d'agression extérieure. Une preuve significative, selon Buonarroti, était l'exemple de la confédération helvétique dans laquelle « alors que certains cantons se montrent ennemis d'une puissance étrangère, d'autres s'y joignent ouvertement ou par des manœuvres secrètes qui donnent lieu à des compétitions cachées pour une corruption tacite⁵ ». Quant à l'expérience des États-Unis d'Amérique elle n'était guère plus valable, étant trop différente de la situation politique italienne pour servir de modèle. En effet, disait-il :

« Si l'on pense aux dangers de la guerre, on verra que la confédération américaine a bien peu ou rien du tout à craindre, n'étant pas voisine d'aucune nation puissante et étant séparée par une mer très vaste de toutes les puissances qui pourraient éventuellement l'affronter⁶ ».

Une critique toute aussi vigoureuse que celle prononcée contre le fédéralisme par Buonarroti, parut peu après sous la plume de Giuseppe Mazzini dans un fameux article intitulé *Dell'Unità italiana*,

¹ Le texte intégral de l'essai en question est reproduit dans l'ouvrage de A. Saitta, *Filippo Buonarroti...*, *op. cit.*, vol. II, p.292.

² *Ibidem*, p. 193.

³ *Ibidem*, p. 195.

⁴ *Ibidem*.

⁵ *Ibidem*, p. 196.

⁶ *Ibidem*, p. 197.

publié en 1833 dans le sixième fascicule de la «Giovine Italia» ; c'est là la réfutation la plus articulée et complète du fédéralisme exprimée par le jeune Mazzini¹. Tout comme pour Buonarroti, pour le patriote génois la référence à l'exemple américain, utilisé comme soutien de la validité intrinsèque de la forme de gouvernement fédéral, risquait d'être entièrement faussée : « Qui tente d'appliquer l'exemple tiré des États-Unis », soutenait Mazzini, « viole toute loi d'analogie, voit à tort des conditions uniformes là où il n'y en a pas, oublie l'histoire et la topographie. Il suffit de regarder une carte des deux pays, comparer une superficie de 1.570.000 milles carrés à une qui en atteint à peine 95.000, pour se demander tout naturellement quel rapport peut-il y avoir entre l'immense extension qui comprend presque un continent entier, roi de l'océan, et la péninsule méditerranéenne italienne² ».

Le fondateur de la « Giovine Italia » analysait le rapport existant entre liberté politique et fédéralisme. De manière abstraite, «la liberté peut se fonder tout aussi bien sur une fédération que sur un État unitaire», mais, écrivait-il, dans un système de type fédéraliste on aurait mis à risque l'identité psychologique du peuple : seule l'unité politique pouvait donner lieu à un État national cohérent et homogène. Ainsi, si pour Buonarroti le risque principal d'une fédération résidait surtout sur l'accroissement potentiel des différences sociales et économiques entre les citoyens, pour Mazzini l'inconnue la plus dangereuse était au contraire représentée par le pluralisme institutionnel qui « consacre l'aristocratie de localité, bien plus terrible que l'aristocratie de l'or et du sang car, alors que ces dernières se révèlent avides et absurdes, l'autre prend généralement l'aspect patriotique » et encourage « ces petites passions abjectes et mesquines qui grouillent dans la péninsule, comme des vers dans le cadavre d'un homme généreux³ ».

Le rejet net et irrévocable de l'option fédéraliste prononcé au début des années 30 par Buonarroti et Mazzini eut - du fait de l'importance et de l'autorité des deux hommes parmi les groupes conspirateurs - une influence considérable sur l'orientation politique des exilés gravitant autour du monde composite des sectes françaises ; dans les années précédentes 1848 cette influence orientera - grâce à

¹ L. Mannori, *op. cit.*, p. 361.

² G. Mazzini, *La Giovine Italia* (édité par M. Menghini), Milan-Rome-Naples, 1925, cité par S. Ma stellone, *op. cit.*, p. 272. Sur les opinions de Mazzini au sujet de la politique américaine, voir entre autres, E. Morelli, *Mazzini's Image of America*, in *Proceedings of the Ninth Conference of the AIHA*, Washington, 1978, p. 39-46.

³ G. Mazzini, *La Giovine Italia*, *op. cit.*, p. 78.

l'hégémonie exercée dans cette période par Mazzini - le credo politique des démocrates italiens vers une plate-forme républicaine et unitaire, que l'on envisageait d'atteindre par la voie de l'insurrection et de la guerre partisane par bandes¹. Cela amena, par conséquent, à l'abandon de la ligne réformiste et gradualiste qui avait été adoptée par beaucoup de patriotes d'orientation démocratique et qui voyait dans le système fédéral la solution la plus réaliste du problème italien, et aussi la plus adaptée à son développement historique. Cette option était d'ailleurs considérée comme la voie la plus opportune politiquement, par rapport à l'exigence diffuse de dépasser le centralisme rigide, d'origine français et napoléonien, que les États italiens d'avant l'Unité avaient conservé dans la presque totalité des cas, après la Restauration². Dans cette période, l'idéal fédéraliste survécut peut-être seulement dans le cadre de la pensée politique modérée, surtout de matrice néo-guelfe. En revanche, le fédéralisme d'origine républicaine et démocratique revivra après l'épilogue ruineux de la période révolutionnaire de 1848-1849, à la suite du revirement idéologique de bon nombre de patriotes à l'égard des objectifs et des méthodes employées jusque-là dans la lutte pour l'indépendance qui, non seulement avaient coûté trop de martyres, mais avaient fini, paradoxalement, par profiter surtout à l'expansionnisme des Savoie³. Comme l'on sait, ces critiques furent avancées par les réflexions politiques de Cattaneo et de Ferrari - les deux principaux épigones du fédéralisme dans l'Italie d'avant l'Unité - mais aussi par de nombreux représentants de la dissidence mazzinienne⁴ (qui dans les années successives s'accroîtra toujours davantage). En soumettant à une critique très sévère l'interprétation

¹ Ce n'est pas étonnant que l'intermédiaire entre Buonarroti et Mazzini ait été l'exilé Carlo Bianco di Saint-Jorioz, auteur du traité *Della guerra nazionale d'insurrezione per bande, applicata all'Italia*, Malte, 1830. Voir V. Parmentola, *Carlo Bianco, Giuseppe Mazzini e la teoria dell'insurrezione*, in "Bollettino della Domus mazziniana", 1959, n. 2, p. 5-40.

² Voir M. Meriggi, *Centralismo e federalismo in Italia. Le aspettative preunitarie*, in *Centralismo e federalismo tra Otto e Novecento. Italia e Germania a confronto* (édité par O. Janz, P. Schiera, H. Siegrist), Bologne, 1997.

³ L. Mannori, *op. cit.*, p. 365.

⁴ À ce sujet voir entre autres, F. Della Peruta, *I democratici e la rivoluzione italiana. Dibattiti ideali e contrasti politici all'indomani del 1848*, Milan, 1958 et aussi R. Cessi, "La crisi del mazzinianesimo dopo il crollo della Repubblica romana (1849)", in *Atti dell'Istituto veneto di scienze, lettere ed arti*, t. CVIII (1949-'50), p. 69-96.

mazzinienne du binôme indépendance-liberté - où, dans la stratégie du patriote génois, la première avait fini par prendre une importance bien plus grande que la seconde - l'image d'une Italie fédérale revenait à représenter pour beaucoup la solution la plus adaptée aux fins de la conquête d'une liberté politique effective pour les populations italiennes.